

Règlement relatif aux frais

Emprunteur

Type de frais	Tarif																
Ouverture et tenue de compte	gratuite																
Frais de service crédit privé	<p>En fonction de la durée du crédit*, (min. CHF 100.-) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Durée (en mois)</th> <th>12</th> <th>24</th> <th>6</th> <th>48</th> <th>6</th> <th>72</th> <th>84</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Frais de service (en % du montant du crédit)</td> <td>0.93 jusq u'à 1.20</td> <td>1.67 jus qu'à 2.17</td> <td>2.26 jus qu'à 2.99</td> <td>2.73 jus qu' à</td> <td>3.20 jusq u'à 4.44</td> <td>3.95 jusq u'à 5.21</td> <td>4.9 0 ius</td> </tr> </tbody> </table> <p>*Après concertation avec l'emprunteur, les frais de service peuvent différer du tableau des frais indiqué dans certains cas.</p>	Durée (en mois)	12	24	6	48	6	72	84	Frais de service (en % du montant du crédit)	0.93 jusq u'à 1.20	1.67 jus qu'à 2.17	2.26 jus qu'à 2.99	2.73 jus qu' à	3.20 jusq u'à 4.44	3.95 jusq u'à 5.21	4.9 0 ius
Durée (en mois)	12	24	6	48	6	72	84										
Frais de service (en % du montant du crédit)	0.93 jusq u'à 1.20	1.67 jus qu'à 2.17	2.26 jus qu'à 2.99	2.73 jus qu' à	3.20 jusq u'à 4.44	3.95 jusq u'à 5.21	4.9 0 ius										
Frais de service crédit échelonné PME	En fonction de la durée du crédit : 2 % – 3 % du montant du crédit ou selon entente en fonction de la complexité de la transaction de financement, pour un minimum de CHF 500																
Frais de service crédit à court terme crédit PME/privé	1 % du montant du crédit ou selon entente en fonction de la complexité de la transaction de financement, pour un minimum de CHF 500																
Frais de service financement immobilier	3 % du montant du crédit ou selon entente en fonction de la complexité de la transaction de financement, pour un minimum de CHF 500 ; plus 1 % de frais de service annuels (sur le montant du crédit en cours)																
Indemnité de résiliation anticipée (pour les crédits non soumis à la LCC)	En règle générale, 2 % de la dette résiduelle																
Frais de résiliation – établissement de la lettre de résiliation/du décompte final	Selon les frais et jusqu'à CHF 150.-																
Frais de rappel pour les crédits mensuels et personnels pour PME ainsi que pour le financement immobilier	Rappel de paiement : gratuit 1. Rappel : CHF 50.- 2. Rappel : CHF 100.-																
Frais de rappel pour les crédits à court terme pour PME	Rappel de paiement : gratuit 1. Rappel : CHF 150.- 2. Rappel : CHF 300.-																
Frais en cas de refus du crédit par l'emprunteur après que le crédit a été entièrement financé	CHF 300.-																
Intérêts moratoires	Le double du taux d'intérêt du crédit convenu par contrat (taux d'intérêt effectif pour les crédits LCC), au minimum 5.00%, pour le financement immobilier 2% ou comme convenu dans le contrat de crédit.																
Indemnité de frais de recouvrement	En cas de poursuite d'une mensualité de crédit : - CHF 300.- En cas de poursuite du montant total du crédit encore dû : - CHF 2'000 pour un montant de crédit inférieur à CHF 50'000 - CHF 3'000 pour un montant de crédit supérieur à CHF 50'000 L'indemnité de frais correspondante est due et fixée le lendemain du délai de paiement indiqué dans le deuxième rappel.																
Indemnité pour l'établissement d'un plan de paiement par acomptes	jusqu'à 1 % du montant du crédit en cours, au minimum CHF 100.-																
Autres indemnités de rupture de contrat	CHF 100.- par heure																

Investisseur

Type de frais	Tarif
Ouverture et tenue de compte	gratuite
Investissement en CP	gratuite
Frais de service pour les crédits à tempérament	1 % pour les PME et 1.25 % pour les particuliers sur chaque montant de remboursement
Frais de service pour PME/crédits privés à court terme	0.25 % sur chaque montant de remboursement
Frais de service pour financement immobilier	0,486% - 2,726% sur chaque montant remboursé
Rejet de débits LSV	CHF 20.-
Frais postaux en cas de versement en espèces au guichet	Selon les coûts d'entreprises tierces (min. CHF 5.-)